



Recouvrement des créances par la société effico

Par **yorksky**, le **14/04/2009** à **15:10**

Bonjour, Il y a deux semaines j'ai eu un flottement de deux jours sur mon compte, je suis étudiante, il m'arrive donc d'être totalement à sec.

Le problème c'est que j'ai un abonnement de 20 euros chez Virgin Mobile, ils me font donc un prélèvement automatique tout les mois, mais ça ne tombe jamais le même jour. Et ce mois-ci (il y a deux semaines) je n'ai pas pue payer à temps. Ce n'est pas la première fois que cela m'arrive, mais au bout de 3 semaines je rembourse ce que je dois (je pense que c'est la 3ème fois).

Cela faisait donc deux semaines que je devais ces 20 euros et hier soir je reçoit dans ma boite aux lettre une "mise en demeure" de la société Effico:

"Votre créancier Virgin Mobile nous a mandaté pour le recouvrement de votre dette relative à votre facture impayée dont vous trouverez le détail ci-dessous:

Principal: 338,30

Intérêts à ce jour:0,00

Article 32: 20,00

Acompte: 0,00

Pour cette intervention amiable, nous vous mettons en demeure d'adresser à l'ordre Effico la somme de 358, 30 euros en principal et accessoires. Sans règlement de votre part, nous serons contraint d'exécuter l'instruction reçue de notre client: **VOUS ASSIGNER DEVANT LE TRIBUNAL COMPETENT "**

Je ne comprend pas tout, qu'est ce que "principal", pourquoi leur dois-je une telle somme? Ma facture n'était que de 20 euros!! C'est la première fois qu'ils m'envoient une tel lettre! Je suis étudiante, je ne trouverais jamais l'argent pour payer. Ils ne me disent pas non plus combien

de temps ils me donnent pour la régulariser.

Voilà si quelqu'un pouvait m'aider?

Merci beaucoup!!

Par **lizamalgras**, le **28/05/2009** à **14:22**

Bonjour,

si je comprend bien vous devez avoir un engagement de 12 ou 24 mois et ils on tout simplement calculé les mois restant a vitre abonnement x 20€.

dans votre cas il vous reste a peu pres 16 mois d'engagement.

cordialement